

L'ÎLE DE LA RÉUNION ET LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER VUS PAR LE GRAND ORIENT DE FRANCE (1952-1967)

Gilles GAUVIN
Docteur en histoire contemporaine

Résumé : Les Assemblées générales du Grand Orient de France entre 1952 et 1967 sont révélatrices du regard porté par les Francs-maçons sur les jeunes départements d'outre-mer en général et sur l'île de La Réunion en particulier. Perçus au début des années cinquante comme de vieilles colonies attachées à la civilisation et à la culture française, dans lesquels les loges font preuve de dynamisme, ces territoires deviennent au fil du temps des points d'ancre essentiels de l'influence française dans le monde aux yeux du Grand Orient. Dans le combat politique qui se livre alors entre départementalistes et défenseurs de l'autonomie ou de l'indépendance, l'Ordre semble défendre avant tout la mise en œuvre d'une émancipation humaniste guidée par les lumières de la Franc-maçonnerie.

Mots-clés : Grand Orient de France- Île de La Réunion-départements d'outre-mer français-Autonomie-Indépendance.

***Abstract :** The General Assemblies of the Grand Orient of France between 1952 and 1967 are revealing of the view taken by the Freemasons on the young French overseas departments in general, and on the island of Reunion in particular. Perceived at the beginning of 1950s as old colonies attached to French civilization and culture, in which the lodges showed dynamism, these territories became over time essential anchor points of French influence in the world, in the eyes of the Grand Orient. In the political fight that was then fought between departmentalists and defenders of autonomy or independence, the Order seemed to defend above all the implementation of a humanist emancipation guided by the lights of Freemasonry.*

Keywords : Grand Orient of France- Reunion island- French overseas departments- Autonomy- Independence.

Depuis le cinquantième anniversaire de la départementalisation outre-mer, en 1996, les études¹ se sont multipliées sur ce « processus qui a profondément interrogé et remodelé les outre-mer français »². Yvan Combeau évoque, à propos du cas de l'île de La Réunion, une « décolonisation intra-française »³. Si l'attitude des partis politiques nationaux et locaux, ainsi que du monde syndical, vis-à-vis de l'octroi du statut départemental à La Réunion en 1946, puis les insatisfactions exprimées à l'égard de la lenteur des changements économiques et sociaux durant les décennies suivantes, ont été l'objet de multiples travaux⁴, l'influence jouée par les réseaux associatifs comme la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et, plus encore, la Franc-maçonnerie, à travers le Grand Orient de France (GODF), ont bien moins retenu l'attention sur cette période contemporaine. Pourtant, des études prosopographiques des décennies qui précédent et qui suivent la loi de mars 1946 pourraient apporter des éclairages intéressants sur l'histoire des hommes et des femmes, qui ont défendu ce changement. Comme Raymond Vergès, député de La Réunion rallié au groupe communiste en 1946, qui porte et vote la départementalisation, ces personnalités se sont ainsi parfois engagées simultanément à la LDH et au GODF⁵. Au début des années 1930, Raymond Vergès, directeur du service de Santé, animait ainsi avec Ludovic Revest, président de la LDH, les travaux de la loge *L'Amitié*⁶. Par ailleurs, la départementalisation « consolide l'appartenance à la France et elle ouvre aussi dans le même temps, une nouvelle voie »⁷. Qu'il s'agisse tout d'abord du combat porté par les partis de gauche pour obtenir la départementalisation, puis de la violente opposition que se livrent à partir du milieu des années 1950 départementalistes et autonomistes, il serait intéressant de mieux cerner ce que fut l'implication de la Franc-maçonnerie.

Comme nous l'avons montré à travers l'étude de partis politiques de La Réunion⁸, il est important de croiser le jeu des acteurs locaux avec les regards portés par les responsables des structures nationales sur les « Vieilles colonies », devenues de jeunes départements, et plus généralement sur l'Empire français confronté, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux premiers mouvements de décolonisation⁹. Cette période de mutation de la « France d'outre-mer » est d'autant plus pertinente à étudier sous le prisme du GODF, que « le monde colonial est consubstantiel à l'essor de la franc-

¹ Le colloque organisé à Saint-Denis du 6 au 10 décembre 1996, autour de 46 intervenants, constitue un tournant des travaux sur le sujet. Edmond Maestri (dir.), *1946 : La Réunion, Département. Regards sur La Réunion contemporaine*, Paris, L'Harmattan – Université de La Réunion, 1999.

² Yvan COMBEAU et Justin DANIEL, « Introduction », *Outre-Mers. Revue d'Histoire coloniale et impériale. Ecrire l'histoire des départementalisations dans les outre-mer français*, 2022, n°416-417, p. 8.

³ Yvan COMBEAU, *Une décolonisation française. L'île de La Réunion 1942-1946*, Saint-André, Océans Editions, 2006, pp. 125-133.

⁴ Voir par exemple Yvan COMBEAU (dir.) *L'île de La Réunion sous la IV^e République. 1946-1958. Entre colonie et département*, Saint-André, CRESOI/Université de La Réunion, 2006. Nous renvoyons également à nos recherches sur le sujet : Gilles GAUVIN, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Liège, Septentrion, 2006.

⁵ Chantal LAUVERNIER, *Ban-Baï : Raymond Vergès. 1882-1957. Essai biographique*, chez l'auteur, 1994.

⁶ « La Parfaite Harmonie », première loge à La Réunion date de 1777. La loge de « l'Amitié » est créée en 1816 ; elle partage dans les années 1930 le même local que celui de la LDH, rue du Barachois, devenue rue Jean Chatel à Saint-Denis.

⁷ Yvan COMBEAU, *Une décolonisation française. L'île de La Réunion 1942-1946*, op. cit., p. 129.

⁸ Gilles GAUVIN, « Approche de l'identité réunionnaise par l'étude d'une culture politique : le RPF à l'île de la Réunion (1947-1958) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, 1^{er} semestre 2000, n°326-327, p. 287-315 et « Le parti communiste de la Réunion (1946-2000) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, octobre-décembre 2000, pp. 73-94.

⁹ Dans l'espace du sud-ouest de l'océan Indien, il convient de ne pas oublier la révolte de Madagascar en 1947, trop souvent passée sous silence. Jean FREMIGACCI, « Madagascar : la grande révolte de 1947 », *Les collections de l'Histoire*, n°49, octobre-décembre 2010, pp. 64-67.

maçonnnerie au XVIII^e siècle. C'est par lui qu'elle se projette sur les deux hémisphères »¹⁰. Deux siècles plus tard, à l'heure où se livrent les grands luttes pour les indépendances au sein des empires coloniaux occidentaux, dans un contexte de Guerre froide, comment les responsables nationaux du GODF perçoivent-ils les nouveaux départements français en général et La Réunion en particulier ?

Il existe dans le répertoire des archives du GODF des références concernant la Réunion pour la période des années quarante et cinquante, mais les cartons, lors de nos investigations étaient manquants. En revanche, nous avons pu trouver des traces des activités maçonniques liées aux jeunes départements d'outre-mer pour la période 1952-1967 dans les *Comptes rendus aux ateliers de la fédération des travaux de l'Assemblée générale du Grand Orient de France*. Cette documentation demanderait à être croisée avec les archives des loges réunionnaises, en particulier celle de *l'Amitié* aujourd'hui versées aux archives départementales de La Réunion¹¹, pour mieux comprendre l'action des maçons locaux dans nombre de conflits importants qui ont marqué l'histoire de la société réunionnaise de la départementalisation aux années gaullistes. Néanmoins les regards portés depuis la « métropole » sont déjà révélateurs de la place accordée à cette petite île de l'océan Indien devenue aujourd'hui, selon les propos du président Emmanuel Macron, un point d'appui stratégique dans un espace « où se joueront les grands enjeux de demain »¹².

I) DE L'UNION FRANÇAISE AUX DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM) : L'INVISIBILITÉ DE LA RÉUNION.

La loi de départementalisation, votée le 19 mars 1946, semble au sein de la classe politique nationale la conclusion normale d'un long processus historique singulier des « quatre vieilles » colonies au sein de l'empire colonial français. Mais au-delà du discours officiel, que l'on retrouve par exemple dans les *Notes et études documentaires* publiées par la Documentation française entre 1948 et 1953, la lenteur des manuels scolaires, entre 1946 et 1963, à intégrer, ne serait-ce que le passage de la dénomination de colonie à celui de département, témoigne à elle seule du faible intérêt que cette évolution statutaire tient pour la grande majorité de la population hexagonale¹³. Les départements d'outre-mer ne restent, comme le montrent les manuels scolaires, que des parcelles infimes de l'Union française, perdues au milieu d'ensembles territoriaux perçus comme bien plus vastes et bien plus riches. Ce n'est qu'avec la perte des grandes colonies continentales, que, brusquement, les départements d'outre-mer prennent une autre dimension. En outre, il faut attendre l'indépendance de Madagascar en 1960 pour que La Réunion prenne une autre dimension dans le regard des responsables politiques français¹⁴.

¹⁰ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, « Préface », in Éric SAUNIER (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les colonies. De l'Atlantique à la mer de Chine (XVIII^e-XX^e siècle)*, Langres, Maisonneuve & Larose, 2022, p. 9.

¹¹ Archives départementales de La Réunion, série 52J. La série venant d'être classée reste encore difficilement accessible du fait de son caractère contemporain.

¹² « Pour Emmanuel Macron, les grands enjeux se joueront dans l'axe indo-pacifique », article paru sur <https://la1ere.francetvinfo.fr/> le 13 juillet 2020.

¹³ Sur ces différents regards portés sur l'île de La Réunion nous renvoyons notre thèse, *Michel Debrey et l'île de La Réunion. Archéologie d'une identité nationale (1946-1988)*, Thèse de doctorat, vol. I, IEP de Paris, 2002.

¹⁴ David GAGNEUR, Gilles GAUVIN, « Les voyages du général à La Réunion. 1953-1959 », Catalogue de l'exposition réalisée par l'Iconothèque historique de l'océan Indien. En ligne sur ihoi.org.

**CROQUEZ
DU CHOCOLAT**

... mais des
GOURMETS

EN VENTE PARTOUT

**LE JOURNAL
DE L'ILE DE LA REUNION**

QUOTIDIEN ILLUSTRE
D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

PROPRIÉTAIRE : FERNAND CAZAL

NATIONALITÉ FRANÇAISE

ANNONCES ET PUBLICITÉ : au bureau du journal

42, RUE DES SABLES, DE VILLENEUVE
SAINT-DENIS

BOITE POSTALE 88 — TÉLÉPHONE 2-71

ADRESSES : 100 francs

CHEVILLARD

30° 72

OPTIQUE
CADEAUX

NOUVELLE SÉRIE — 3ème ANNÉE N° 631

VENDREDI 9 OCTOBRE 1953

LE NUMÉRO 8 FRANC

A l'occasion de la pose de la première pierre du monument F.F.L. à Saint-Denis

le Général DE GAULLE déclare : « En ralliant la France Libre, votre île s'est placée dans le grand cortège de la grandeur française »

Coupe « La Perle »

Le Groupement Cycliste Réunionnais communique que la course cycliste St-Denis — St-Joseph et retour sera organisée Dimanche 11 Octobre 1953.

La Coupe « La Perle » sera mise en compétition pour la deuxième fois.

Le départ sera donné devant l'Hôtel de Ville de Saint Denis à 5 h.

Les courses sont les suivantes :

- 1 A.S.C.R.
 - 2 HOAREAU Volcy
 - 3 VITRY Etienne
 - 4 HORTENSE Sylvain
 - 5 DIJOUX Franck
 - 6 G.C.P.
 - 7 CHEFIAK Gabriel
 - 8 PAYET Fernand
 - 9 ISAMBERT Michel
 - 10 ISAMBERT Jean
 - 11 HOAREAU Raphaël
 - 12 BARONNE SAMY Emile
 - 13 RUBIN Georges
- PÉDALES BOURBONNAISES
- 14 GIMBERT Joseph
 - 15 AMEDEO Aurore
 - 16 CARRIÈRE René
 - 17 BARGUEN Lucien
 - 18 DIJOUX Guy
 - 19 MURETTE Anicet

- 20 G.C.R.
 - 21 ADELIER André
 - 22 THUONG-TU Hervé
- Le Président,
FONTAINE Claude

Dimanche 11 Octobre
à l'Ecole Saint-Charles
Saint-Pierre

Grande Kermesse
au profit de l'Ecole

Le Père Eckert
a célébré hier
son 60ème Anniversaire
de Vie Religieuse

Les habitués de la Chapelle de la Résidence qui avaient offert un magnifique bouquet spirituel aux Religieuses ont célébré hier, à la messe célébrée par celui-ci à l'occasion de son 60ème anniversaire de vie religieuse.

Le Père de Chirignac dans une charmante allocution, retraçait brièvement la carrière édifiante d'un prêtre qui se dévoue totalement pour les fidèles de Madagascar, Maurice et la Réunion.

Vers midi un déjeuner très simple réunissait les Religieuses, le Monsieur sommelier et le Père Altmayer, il nous piste, de citer Monsieur le Député De Villeneuve et Monsieur Raphaël de Villèle.

Hier, le Général de Gaulle, les personnalités qui l'accompagnent chez nous, celle du débarquement rendirent visite à l'emplacement où l'édification bientôt du monument à la gloire des F.F.L. sera terminée.

Monsieur le Préfet Pierre Philip, Monsieur le Commandant Richard Evenou, le Général de Gaulle, prirent successivement la parole.

Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs sans diminuer pour ceint l'intérêt des allocutions prononcées par le Général de Gaulle, Monsieur le Commandant Richard Evenou, en parlant tout de suite de l'enthousiasme que l'on peut prélever, et lequel n'est pas absent, à travers lequel, lequel corrone ou chevauche à corrompre l'âme nationale dont il croit qu'il tient à sa merci, et d'autre part, pour ce que de la liberté et de la paix que l'on peut faire de revanche du droit sur la tyrannie. A ce moment là, s'est offerte au préteur une hypothèque. Au lieu de ces mots, la nation a choisi. Il fallait que l'occasion lui en fut offerte de se joindre à toutes les terres francaises, tout les terrains, à toutes les femmes qui peu à peu se rassemblaient pour se joindre à l'avenir du pays, leur honneur et la gloire. L'avenir, pour l'heure, a été offert à la Réunion : elle fut offerte par la France Libre dont ce sera je crois, l'honneur de génération en génération de l'avenir.

Le gouverneur Capagory, le capitaine de Frégate Richard Evenou, bord du « Léopard », son vice-gouverneur, son adjoint, son venant permettre à la Réunion de faire ce qu'elle voulait, c'est-à-dire de se joindre au grand cortège de la grandeur française. Mais, lorsque l'avenir fut autrement : dans son cœur ici tout le monde avait choisi déjà, à partir de ce jour peu à peu la victoire, et venait de faire ce qu'il fallait faire. L'avenir, la France lui fut offert à elle-même, elle n'a plus maintenant qu'à le prendre, elle a pu prendre, et elle a pu prendre dans le monde, elle a retrouvé autour d'elle toutes ses terres qu'elles soient, son avenir a été libéré et même, mais c'est tout ce qu'il faut, cet avenir qui de siècle en siècle, je le crois, retinait à travers le monde, cet exemple, malgré tous ses défauts, malgré la faiblesse de l'érosion humaine, dont le pénible au point de vue matériel et au point de vue moral où elle se trouvait, cet exemple, disje, la France a été libérée.

Malheureusement l'avenir est devenu sous, l'avenir est devant notre pays, personne qui raisonne ne peut croire que cette avenir doive être facile et tous

ceux qui pensent, qui réfléchissent, qui calculent, mesurent sont les optimistes et peuvent être optimistes dans la mesure où ils se dressent de nouveau sur la route de notre Patrie. Eh bien l'exemple qui a été donné par le Général de Gaulle à Saint-Denis, cet exemple-là c'est également dans les jours redoublément graves, devant l'accord et l'union, devant l'assurance et l'assouvissement de nos droits de notre pays, tous les hommes de nos terres. Et c'est une des dernières leçons que nous apprenons de Monsieur le Commandant Richard Evenou, en parlant tout de suite de l'enthousiasme que l'on peut prélever, et lequel n'est pas absent, à travers lequel, lequel corrone ou chevauche à corrompre l'âme nationale dont il croit qu'il tient à sa merci, et d'autre part, pour ce que de la liberté et de la paix que l'on peut faire de revanche du droit sur la tyrannie. A ce moment là, s'est offerte au préteur une hypothèque. Au lieu de ces mots, la nation a choisi. Il fallait que l'occasion lui en fut offerte de se joindre à toutes les terres francaises, tout les terrains, à toutes les femmes qui peu à peu se rassemblaient pour se joindre à l'avenir du pays, leur honneur et la gloire. L'avenir, pour l'heure, a été offert à la Réunion : elle fut offerte par la France Libre dont ce sera je crois, l'honneur de génération en génération de l'avenir.

Le gouverneur Capagory, le capitaine de Frégate Richard Evenou, bord du « Léopard », son vice-gouverneur, son adjoint, son venant permettre à la Réunion de faire ce qu'elle voulait, c'est-à-dire de se joindre au grand cortège de la grandeur française. Mais, lorsque l'avenir fut autrement : dans son cœur ici tout le monde avait choisi déjà, à partir de ce jour peu à peu la victoire, et venait de faire ce qu'il fallait faire. L'avenir, la France lui fut offert à elle-même, elle n'a plus maintenant qu'à le prendre, elle a pu prendre, et elle a pu prendre dans le monde, elle a retrouvé autour d'elle toutes ses terres qu'elles soient, son avenir a été libéré et même, mais c'est tout ce qu'il faut, cet avenir qui de siècle en siècle, je le crois, retinait à travers le monde, cet exemple, malgré tous ses défauts, malgré la faiblesse de l'érosion humaine, dont le pénible au point de vue matériel et au point de vue moral où elle se trouvait, cet exemple, disje, la France a été libérée.

Malheureusement l'avenir est devenu sous, l'avenir est devant notre pays, personne qui raisonne ne peut croire que cette avenir doive être facile et tous

ceux qui pensent, qui réfléchissent, qui calculent, mesurent sont les optimistes et peuvent être optimistes dans la mesure où ils se dressent de nouveau sur la route de notre Patrie. Eh bien l'exemple qui a été donné par le Général de Gaulle à Saint-Denis, cet exemple-là c'est également dans les jours redoublément graves, devant l'accord et l'union, devant l'assurance et l'assouvissement de nos droits de notre pays, tous les hommes de nos terres. Et c'est une des dernières leçons que nous apprenons de Monsieur le Commandant Richard Evenou, en parlant tout de suite de l'enthousiasme que l'on peut prélever, et lequel n'est pas absent, à travers lequel, lequel corrone ou chevauche à corrompre l'âme nationale dont il croit qu'il tient à sa merci, et d'autre part, pour ce que de la liberté et de la paix que l'on peut faire de revanche du droit sur la tyrannie. A ce moment là, s'est offerte au préteur une hypothèque. Au lieu de ces mots, la nation a choisi. Il fallait que l'occasion lui en fut offerte de se joindre à toutes les terres francaises, tout les terrains, à toutes les femmes qui peu à peu se rassemblaient pour se joindre à l'avenir du pays, leur honneur et la gloire. L'avenir, pour l'heure, a été offert à la Réunion : elle fut offerte par la France Libre dont ce sera je crois, l'honneur de génération en génération de l'avenir.

Le gouverneur Capagory, le capitaine de Frégate Richard Evenou, bord du « Léopard », son vice-gouverneur, son adjoint, son venant permettre à la Réunion de faire ce qu'elle voulait, c'est-à-dire de se joindre au grand cortège de la grandeur française. Mais, lorsque l'avenir fut autrement : dans son cœur ici tout le monde avait choisi déjà, à partir de ce jour peu à peu la victoire, et venait de faire ce qu'il fallait faire. L'avenir, la France lui fut offert à elle-même, elle n'a plus maintenant qu'à le prendre, elle a pu prendre, et elle a pu prendre dans le monde, elle a retrouvé autour d'elle toutes ses terres qu'elles soient, son avenir a été libéré et même, mais c'est tout ce qu'il faut, cet avenir qui de siècle en siècle, je le crois, retinait à travers le monde, cet exemple, malgré tous ses défauts, malgré la faiblesse de l'érosion humaine, dont le pénible au point de vue matériel et au point de vue moral où elle se trouvait, cet exemple, disje, la France a été libérée.

Malheureusement l'avenir est devenu sous, l'avenir est devant notre pays, personne qui raisonne ne peut croire que cette avenir doive être facile et tous

* Mes pensées d'heureux voyage joignent nos vœux merveilleux pour l'avenir de la Réunion dont j'apprécie particulièrement les multiples cérémonies. Stop * J'ai pu apprécier Monsieur le Préfet comment sous votre grande partie de mes très respectueux hommages à Madame de Gaulle. *

Pierre PHILIP

Signé : Général DE GAULLE

Le Général de Gaulle va sceller la première pierre du monument en mémoire des F.N.F.L. Les plaques portent les inscriptions : « Ici débarquèrent, au matin du 28 novembre 1942, les F.N.F.L. du « Léopard », qui, sous le commandement du Capitaine de Frégate Richard Evenou, rallièrent l'Île Bourbon à la France Libre. — « Aux Réunionnais, Croisés à la Croix de Lorraine, tombés pour l'Honneur, la Libération et la Victoire de la France — 18 Juin 1940-8 Mai 1945. »



Pendant le discours du Général de Gaulle — On reconnaît ci-contre de droite à gauche : M. le Préfet Pierre Philip, M. le Gouverneur Capagory, M. le Sénateur-Maire Jules Olivier, le Commandant Richard Evenou et M. Roger Fayet, Président du Conseil Général.

Journal de l'Île de La Réunion (JIR), 9 octobre 1953.

Dans les comptes rendus des travaux de l'Assemblée Générale du GODF, on remarque tout d'abord la prédominance des notes sur les Antilles, auxquelles est parfois assimilée la Guyane, tandis que La Réunion n'est évoquée qu'occasionnellement jusqu'à

la fin des années 1960. On perçoit d'ailleurs, dès septembre 1952, l'amalgame qui existe alors dans les représentations métropolitaines entre Antilles et Afrique subsaharienne, et donc plus globalement entre les jeunes départements d'outre-mer et le reste des possessions coloniales françaises : « il est juste de souligner l'attachement pour la France de tous les Noirs, leur patriotisme, surtout si l'on songe à ces terres magnifiques des Antilles »¹⁵. La singularité du peuplement pluriethnique de La Réunion est donc complètement effacée, de même que l'ancienne île Bourbon se retrouve *de facto* assimilée à l'espace atlantique. Sur ce point, les représentants nationaux du GODF sont en fait à l'unisson de représentations largement partagées au sein de la population de l'Hexagone¹⁶, images qui perdurent d'ailleurs encore¹⁷.

Les travaux de septembre 1960 montrent que, peu à peu, les instances nationales du GODF prennent cependant conscience de l'originalité de chaque territoire. À la suite du Convent de 1959, la décision est prise en effet de substituer à la « Commission de l'Union française » une « Commission des loges Hors métropole » : « cette nouvelle terminologie s'impose du fait de la diversité des pays représentés à cette commission »¹⁸. Trois ensembles sont distingués : « les États de la communauté, États indépendants dont les liens avec la France sont plus ou moins étroits », « les pays étrangers », qu'il s'agisse de pays européens ou de pays devenus indépendants et distants de la France, et enfin les « départements français d'Outre-mer, dont le régime politique est très voisin de celui de la France : Martinique, Guadeloupe, etc.., du reste, entre ces pays, les différences sont nombreuses, et l'Algérie pose des problèmes très particuliers »¹⁹. Relevons au passage que La Réunion et la Guyane disparaissent derrière un singulier « etc. ».

Le point commun à tous ces territoires est, pour les responsables nationaux du GODF, l'influence de la civilisation française. De plus, « cette marque n'a pas été imprimée par la domination politique, mais par la culture »²⁰, par « cet esprit fait de logique qu'on nous reconnaît depuis Descartes, cet esprit fait de finesse qui depuis bien plus longtemps définit notre pensée »²¹. Léopold Sédar Senghor, Félix Eboué, mais aussi Aimé Césaire sont cités en exemple de cette œuvre civilisatrice de la France. C'est dans ce cadre général que la principale caractéristique des départements d'outre-mer est « leur communion sentimentale et spirituelle dans un climat d'harmonie avec toute la Nation française »²². On retrouve en fait ici le même discours que celui tenu par le député réunionnais Raymond Vergès, membre du GODF, pour justifier la départementalisation de l'ancienne île Bourbon à la tribune de l'Assemblée nationale en mars 1946 : « Il n'y a, en effet, chez nous, aucun problème d'ordre linguistique, culturel ou national »²³. Dans

¹⁵ Comptes rendus aux ateliers de la fédération des Travaux de l'Assemblée Générale du Grand Orient de France (AG-GODF), 15 au 18 septembre 1952, p.32.

¹⁶ Gilles GAUVIN, « Michel Debré et l'île de la Réunion. Archéologie d'une identité nationale (1946-1988) », Thèse soutenue le 10 décembre 2002 à l'IEP de Paris, Livre 1.

¹⁷ Le journal *La Montagne* titrait par exemple, le 8 janvier 2017, à propos de l'affaire dite des « enfants de la Creuse » : « Quand les paysans creusois adoptaient des « petits Noirs » de La Réunion », avec une photographie d'illustration montrant trois « Réunionnais de la Creuse », l'un étant métis et les deux autres ayant la peau blanche.

¹⁸ AG-GODF, 5 au 9 septembre 1960, p. 119.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*, 7 au 11 septembre 1959, p.84.

²³ Gilles GAUVIN, « Créolisation linguistique et créolisation politique à La Réunion. Enjeux géopolitiques autour d'une revendication identitaire », *Hérodote*, n°105, p. 74.

le contexte du mouvement de décolonisation qui traverse l’Afrique, les Antilles et la Guyane sont considérées par l’assemblée générale du GODF, en 1959, comme « des postes avancés du rayonnement français dans les Caraïbes »²⁴. Cette vision du maintien de l’influence française à travers la francophonie²⁵, concept qui est alors en train d’émerger, est finalement celle que présente encore dix ans plus tard Hippolyte Foucque, grand intellectuel réunionnais appartenant à l’élite créole blanche²⁶. Dans une série d’émissions radiodiffusées²⁷ en octobre 1969, il brossé en effet un tableau des DOM dans lequel il explique que c’est à travers l’importance tenue par les auteurs antillais et réunionnais dans la littérature de langue française et par l’engagement militaire de ces territoires aux côtés de la France depuis le XVII^e siècle que s’est créée une communauté de destin avec « la Mère-patrie ». La vision donnée par les comptes rendus de l’assemblée générale du GODF rejoint donc sur ce point les regards portés par la bourgeoisie conservatrice insulaire. Les DOM sont perçus globalement comme des territoires profondément attachés à la France et à sa culture et où l’activité maçonnique est remarquable, les deux éléments étant d’ailleurs liés. En 1962, les Antilles, la Guyane et La Réunion sont même citées en exemple pour leurs activités maçonniques : « vieux pays, vieilles terres de fidélité, nos départements ont développé une maçonnerie dont la vitalité et le rayonnement pourraient servir d’exemple à bien des Loges métropolitaines »²⁸. L’autre point commun à ces territoires reste cependant le handicap de l’éloignement. Le même compte rendu indique en effet que les Frères maçons des DOM « se plaignent de la lenteur des communications et ils demandent que toutes les correspondances soient acheminées par avion, faute de quoi les informations qu’ils reçoivent n’ont plus aucun caractère d’actualité »²⁹.

II) LA DÉPARTEMENTALISATION POUR LE GODF : LA VOIE D’UNE ÉMANCIPATION HUMANISTE.

Les comptes rendus de l’assemblée générale du Grand Orient de France évoquent la départementalisation et son évolution. De manière plus générale, la position de l’ordre sur l’évolution de l’Union française, en 1952, est que : « L’autonomie se fera dans l’union, de même que l’assimilation se fera par la décentralisation. Ainsi se réalisera un syncrétisme politique, économique, culturel, la fusion des institutions, des intérêts, des civilisations »³⁰. Cette position repose donc sur la volonté de respecter le besoin d’émancipation des populations de l’ancien Empire, mais pour aboutir à une nouvelle forme de communion entre la « Métropole » et les territoires colonisés. La commission de l’Union française du GODF, en septembre 1956, note – mais il s’agit des Antilles, et La Réunion n’est citée nulle part – que la départementalisation, telle qu’elle s’est mise en place, suscite des mécontentements. L’année 1956 est en effet marquée par une

²⁴ AG-GODF, 4 au 8 septembre 1961, p.163.

²⁵ Le terme commence à prendre son acceptation actuelle au milieu des années 1960, à savoir « les populations et les institutions qui ont en commun la langue et la culture françaises auxquelles sont généralement associées des valeurs de paix, de démocratie et de droits de l’Homme ». Wilfrid BERTILE, *Les pays francophones dans la mondialisation : s’en sortir ensemble ? Plaidoyer pour une Union francophone*, Paris, Le Cavalier Bleu Éditions, 2022, p. 9.

²⁶ Président de l’Académie de l’île de La Réunion (société savante) de 1932 à 1970. Chef du Service de l’Instruction Publique insulaire de 1930 à 1946, avant qu’il ne devienne le premier vice-Recteur du département jusqu’en 1952.

²⁷ Gilles GAUVIN, « Une certaine idée de la francophonie dans l’océan Indien : l’académicien et Vice-Recteur de La Réunion Hippolyte Foucque (1887-1970) », *Revue Internationale des Francophonies*, n°11, 2023.

²⁸ AG-GODF, 3 au 7 septembre 1962, p. 112.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ AG-GODF, 2^e séance plénière du 15 septembre 1952, p.13.

montée des contestations au sein des pays africains de l'Union française accompagnée de protestations à l'encontre des lenteurs de la départementalisation dans les DOM. En octobre 1956, Aimé Césaire annonce ainsi publiquement sa démission du PCF, dans une lettre ouverte à Maurice Thorez³¹. Le rapporteur de la loi du 19 mars 1946 y réaffirme sa volonté de briser le carcan du colonialisme sur la société antillaise, mais dénonce le modèle communiste sous sa forme stalinienne. À la fin de l'année 1956, le PCF, qui efface alors toute ambiguïté concernant son positionnement sur l'Algérie³², décide pour sa part de transformer ses fédérations des DOM en partis communistes autonomes. Tout d'abord en Martinique en septembre 1957, puis en Guadeloupe en mars 1958 et enfin à La Réunion en mai 1959. En Guyane, le Parti socialiste guyanais fondé en 1956, principal parti de gauche, réclame quant à lui un statut d'autonomie.

À La Réunion, l'année 1953 a été marquée par une très longue grève des fonctionnaires locaux qui se sont insurgés contre les inégalités de traitement dont ils étaient l'objet par rapport aux fonctionnaires venus de la « Métropole ». Après un premier mouvement de grève en mai 1948, une nouvelle grève générale et illimitée est déclenchée en mai 1953³³. Au même moment la France traverse une crise politique. Le gouvernement de René Mayer, qui a duré cinq mois, est renversé pour être remplacé fin juin par celui de Joseph Laniel. Le combat des fonctionnaires insulaires est cependant relayé par des motions votées à l'unanimité lors du 37^e congrès de l'association des maires de France et du 16^e congrès des présidents des Conseils généraux. Les grévistes obtiennent, après 62 jours de lutte, une indemnité de vie chère de 30 % et une indemnité d'éloignement. Le Syndicat National des Instituteurs, qui joue un rôle moteur dans la grève et dont plusieurs membres locaux sont membres du GODF, a bénéficié sans nul doute de relais nationaux de l'Ordre dans les négociations qui se sont jouées au niveau national³⁴. Sur le plan politique, le combat mené entre communistes et droite locale se radicalisait. Le jeune Paul Vergès, revenu dans l'île en 1953³⁵, organisait une conférence fédérale en avril 1954 dénonçant ouvertement le « colonialisme » français dans l'île. Le fils de Raymond Vergès était ensuite élu député, aux côtés de Raymond Mondon, aux législatives de janvier 1956. L'élection de deux députés communistes sur les trois de l'île était suivie par la nomination d'un nouveau préfet, Jean Perreau Pradier, dont la mission était alors de reconquérir, par tous les moyens, toutes les fonctions électives gagnées par les communistes³⁶.

Consciente du mouvement de mécontentement qui gronde dans les DOM, la commission de l'Union française du GODF, en septembre 1956, invite donc les responsables de l'État à préciser clairement le statut de département d'outre-mer, avec pour objectif de garder ces territoires dans la sphère d'influence française :

³¹ Aimé CÉSAIRE, *Lettre à Maurice Thorez*, Paris, Présence Africaine, 1956.

³² Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France (1871-1962)*, Paris, La Table Ronde, 1972, p. 276.

³³ Raoul LUCAS, « La Grève générale et illimitée des instituteurs à l'île de La Réunion en 1953 », in *Éducation et sociétés*, n°20, 2007/2, pp. 47-59.

³⁴ Cette piste de recherche, donnée par des témoignages oraux, demanderait à être étudiée à travers le croisement des fonds de la loge L'Amitié conservés aux Archives départementales de La Réunion.

³⁵ Condamné à 5 ans de prison avec sursis en 1947, pour le meurtre d'Alexis de Villeneuve, candidat MRP aux législatives de mai 1946, il est amnistié en 1953 du fait de sa participation à la libération de la France en tant que FFL. Formé au sein de la section coloniale du PCF il rentre pour reprendre la direction locale du parti. Gilles GAUVIN, « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, octobre-décembre 2000, n°68, pp. 73-94.

³⁶ Gilles GAUVIN, « Michel Debré et les préfets de La Réunion », in *Les préfets dans la modernisation de la France. 1953-1972*, Paris, La Documentation française, 2020, pp. 155-168.

« Le Convent, devant le courant qui prend aux Antilles une force inquiétante en faveur d'une 'Fédération des Caraïbes' ayant pour conséquence le rattachement à l'Amérique, économiquement d'abord, politiquement ensuite, demande au gouvernement de la République française de reconsidérer le problème dans le moindre délai, deux voix s'offrant à lui : la départementalisation rationnelle et totale ; ou la Fédération de la Martinique et de la Guadeloupe avec la République française dans le cadre de l'Union française »³⁷.

Aux Antilles, la pression de l'environnement géopolitique caribéen est donc forte et inquiète les tenants de l'influence française. Dès 1927, il existait ainsi un mouvement pan-nègre réclamant l'indépendance de Haïti, de la Dominique, de la Martinique, de la Guadeloupe et des îles avoisinantes au sein d'une Confédération des Indes Occidentales³⁸. En 1958, l'idée était lancée par des indépendantistes dans les Antilles britanniques d'une fédération politique permettant d'accéder plus rapidement à l'indépendance. Le projet a disparu en 1962, mais l'exemple qu'il constituait alors pour les Antilles françaises n'était pas sans inquiéter l'État français. Il ne faut pas oublier également que l'un des porte-parole de la révolution socialiste dans les pays dits alors du Tiers-Monde, luttant pour leur décolonisation, fut aux côtés de Che Guevara, le Martiniquais Frantz Fanon. Dans les instances du GODF, la politique d'ensemble à l'égard de « nos territoires hors-métropole » vise en fait à maintenir avant tout le rayonnement de la France dans le monde. L'ordre appelle en effet de ses vœux « la constitution entre la République française et les peuples d'outre-mer, d'une véritable Fédération de Peuples Libres et Égaux en Droit »³⁹.

L'assemblée de septembre 1959 marque cependant une évolution dans la place accordée aux DOM par rapport au reste de l'outre-mer au sein du GODF. Pour la première fois, la commission chargée de l'outre-mer présente une motion qui lui est spécifique. D'ailleurs, « pour assurer une plus grande efficacité d'action, tant sur le plan profane que sur le plan maçonnique, elle suggère que ces quatre départements soient érigés en région maçonnique »⁴⁰. L'assemblée adopte une motion, proposée par la commission, suggérant le renforcement de l'adaptation législative en faveur d'une plus grande adaptation aux spécificités locales :

« En ce qui concerne les départements d'outre-mer, le Grand Orient de France, constatant leur communion sentimentale et spirituelle dans un climat d'harmonie, avec toute la nation française, demande qu'une législation nouvelle de réelle démocratisation, prenant compte des faits géographiques, des originalités territoriales et des doléances exprimées avec beaucoup de discrétion par les populations sur le plan politique, économique et social, réponde à leurs aspirations par une politique assouplie, largement sociale et résolument laïque, assurant leurs propres affaires, par la diminution des pouvoirs locaux, laissés aux seuls préfets, l'augmentation des attributions des conseils généraux, ainsi que le prévoit l'article 73 de la nouvelle Constitution et que l'atteste la promesse d'un Conseil des ministres de 1958, précisant que des mesures d'adaptation seraient prises, en accord avec les conseils généraux »⁴¹.

³⁷ AG-GODF, 17-21 septembre 1956, p.183.

³⁸ Denis Lara ORUNO, *Caraïbes en construction : espace, colonisation, résistance*, CERCAM, Epinay, 1992, p.782.

³⁹ AG-GODF, 17-21 septembre 1956, p.182.

⁴⁰ *Ibid.*, 7-11 septembre 1959, p. 85.

⁴¹ *Ibid.*, p.84.

Lors de l'assemblée de septembre 1960, la commission des « loges hors métropole » demande une nouvelle fois l'érection d'une région maçonnique particulière pour les DOM, « compte tenu de la divergence de plus en plus profonde des problèmes économiques, politiques et sociaux propres à ces départements avec ceux des États africains de la Communauté »⁴². Le rapporteur explique en effet que sa commission regroupe « trois sortes de pays » : les quatre départements français, « dont le régime politique est très voisin de celui de la France » (tout en notant bien « qu'entre ces pays, les différences sont nombreuses »), puis les États de la Communauté, et enfin les pays étrangers.

L'année suivante, en septembre 1961, un paragraphe particulier est consacré à la proposition d'un programme d'action économique et sociale pour les départements français d'outre-mer. Ce projet succinct envisage une expansion reposant sur la modernisation et le regroupement de l'industrie sucrière, sur la création « d'industries annexes »⁴³, sur le développement des biens de consommation, sur l'augmentation des exportations grâce en particulier à une baisse des charges, et la mise en collectivité des terres agricoles non exploitées. Cette « planification » prévoit également que « toutes les lois sociales doivent recevoir leur intégrale application dans les départements d'outre-mer, sous réserve toutefois de modalités fondées sur des réalités objectives et déterminées en accord avec les représentants qualifiés des intéressés »⁴⁴. De manière générale, les représentants du GODF plaident pour une plus grande décentralisation : « l'éloignement considérable des départements d'outre-mer milite en faveur d'une extension particulière des pouvoirs de gestion locale »⁴⁵. On peut remarquer, dans cet ensemble, que si un passage est consacré plus précisément à la politique envisageable pour les Antilles, il n'y a rien de spécifique sur La Réunion et un paragraphe particulier est consacré à la « situation particulière de la Guyane »⁴⁶. Aucune mention n'est alors faite d'un problème qui mobilise pourtant l'opinion publique des DOM en général, et de La Réunion en particulier, à savoir l'ordonnance du 15 octobre 1960 prise par le gouvernement de Michel Debré⁴⁷. Promulgué dans le cadre de la guerre d'Algérie, ce texte autorise les préfets des DOM à muter dans l'Hexagone, « sans autre formalité », un fonctionnaire en poste outre-mer « dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public »⁴⁸.

L'assemblée de septembre 1962 rappelle dans son compte rendu qu'il est essentiel de ne pas négliger les DOM pour maintenir l'influence française dans le monde : « l'importance des problèmes posés par les pays nouvellement indépendants ne saurait nous faire oublier la situation de nos Frères francs-maçons des DOM »⁴⁹. Le rapport relève en effet un malaise réel dans ces départements : « il faut que les Antillais, les Guyanais et les Réunionnais ne se disent plus : nos pays sont les dernières colonies françaises. Ce qui pour le moins paraît anachronique et choquant ». Faut-il y voir une allusion aux fonctionnaires touchés par l'ordonnance du 15 octobre 1960⁵⁰ (les premiers

⁴² *Ibid.*, 5-9 septembre 1960, p.119.

⁴³ *Ibid.*, 4-8 septembre 1961, p.163.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*, p.164.

⁴⁷ Monique PAYET-LETOULLEC, *Les exilés de l'ordonnance du 15 octobre 1960. Retour sur une tragédie post-coloniale à La Réunion*, Saint-Denis, Orphie, 2018.

⁴⁸ Ordonnance n°60-1101 du 15 octobre 1960. *Journal Officiel* du 18 octobre, p. 9483.

⁴⁹ AG-GODF, 3-7 septembre 1962, p. 112.

⁵⁰ Les fonds de la loge *L'Amitié* aux archives départementales de La Réunion contiennent des courriers relatifs à ce sujet.

fonctionnaires de La Réunion sont mutés en septembre 1961), mais les frères se plaignent de leur mise à l'index par l'administration : « Il faut également que soient levées les exclusives qui frappent nos Frères métropolitains affectés dans les DOM et qui, eux, sont déclarés indésirables, simplement parce qu'ils sont maçons et, de ce fait, prêts à se lier d'amitié avec la population locale »⁵¹. A contrario, il est indiqué que nombre de fonctionnaires français arrivés d'Algérie et « nostalgique au colonialisme » font preuve d'un « esprit incompatible avec nos principes de liberté et de fraternité »⁵². Le GODF demande donc que ces derniers soient « rapatriés en France » car « un seul fonctionnaire raciste est plus dangereux qu'une cinquième colonne »⁵³. C'est avant tout la situation politique aux Antilles qui est considérée comme très préoccupante : « L'idée d'autonomie est dans l'air, elle est contagieuse. Si nous voulons éviter le désordre et l'anarchie, il n'y a plus une erreur à commettre »⁵⁴.

Le rapport de septembre 1963 explique même que le mal-être identitaire se traduit par des revendications politiques. Traitant une fois encore, uniquement des Antilles et de la Guyane, le rapport indique que :

*« Le malaise observé s'exprime en des manifestations tendant à l'autonomie de gestion, voire à l'indépendance. Et s'il est vrai que les partisans de la seconde représentent une infime minorité, il n'en est pas de même, notamment en Guyane, des protagonistes de l'autonomie de gestion, ou tout au moins d'un élargissement des pouvoirs dévolus aux assemblées départementales »*⁵⁵.

Le rapport insiste donc sur l'efficacité des actions à mener par l'État :

« On doit certes reconnaître qu'après de longues années d'indifférence et d'inaction, un effort substantiel a été entrepris par le gouvernement central pour aborder les problèmes de ces départements et leur apporter les solutions qui s'imposent. Il n'en demeure pas moins que le plein épanouissement de ces pays dans le sein de la collectivité française appelle la promptitude des réalisations envisagées comme la saine objectivité des fonctionnaires en place ».

Le GODF prend donc acte, sans le dire ouvertement, de l'importance des moyens mis en œuvre à travers la loi de programme du 30 juillet 1960 initiée par le gouvernement de Michel Debré⁵⁶. L'usage du terme « pays » souligne cependant la prise en compte d'une singularité historique des DOM au sein de l'ensemble national. « Malgré les 13 000 kilomètres qui séparent la Réunion de la France, et les difficultés économiques de cette île, les Réunionnais restent très attachés à notre pays » est-il encore affirmé dans le rapport de 1964⁵⁷. Il est par ailleurs étonnant, alors que Michel Debré a été élu député de La Réunion en mai 1963, que cette île de l'océan Indien soit finalement si peu présente dans le rapport d'activité des ateliers organisés trois mois plus tard dans le cadre de l'assemblée générale de l'ordre. La Réunion ne figure à part entière que dans le rapport d'activité de 1964. Il y est indiqué que la situation maçonnique y est bonne et que « le recrutement est normal, malgré une très grande influence des milieux catholiques »⁵⁸. Il

⁵¹ AG-GODF, 3-7 septembre 1964, p.112.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid., 2-6 septembre 1963, p.149.

⁵⁶ Gilles GAUVIN, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, op. cit., pp.15-22.

⁵⁷ AG-GODF, 7-11 septembre 1964, p.163.

⁵⁸ Ibid.

est précisé que l'Obédience possède même une émission radiophonique⁵⁹. On peut constater que ce qui constitue l'axe majeur de l'action de Michel Debré dans la politique de développement qu'il entreprend, à savoir la lutte contre la croissance démographique⁶⁰, est aussi au cœur des préoccupations des Frères maçons dans l'île : « Le problème démographique se pose avec acuité ; le planning familial préoccupe nos Frères, mais aussi certains milieux du monde profane »⁶¹. Les premières initiatives en la matière ont en effet été initiées par l'Association Réunionnaise d'Action Populaire (AREP), créée en 1963, autour du jésuite Jean de Puybaudet, avec l'appui d'Alfred et de Charles Isautier, hommes politiques et industriels du Sud de La Réunion⁶².



Carricature de Michel Debré, Combat, 4 mai 1963.

La Réunion est à nouveau absente du compte rendu de l'assemblée générale en 1966, alors qu'il est dit à propos des Antilles que « la commission formule vœu que le Grand Orient apporte une attention soutenue à l'évolution politique et sociale de ces départements inclus dans un autre hémisphère »⁶³. Le département français de l'océan Indien réapparaît cependant dans le bilan des travaux de l'année 1967. Il y est indiqué que les représentants de la loge de *L'Amitié* « insistent pour qu'en toute occasion les Frères les plus éminents fassent l'impossible pour visiter nos départements lointains au

⁵⁹ À partir des années 1950, l'émission du GODF « Le foyer philosophique » est diffusée sur les antennes de l'ORTF à La Réunion, mais certaines émissions, en fonction des thèmes, ne sont pas autorisées par la préfecture.

⁶⁰ Gilles GAUVIN, *Op. cit.*, pp. 23-56.

⁶¹ AG-GODF, 7-11 septembre 1964, p.163.

⁶² Gilles GAUVIN et Raoul LUCAS, « Entretien avec Jeanne et Michel André », in *Le rapport Cousseran. Essai de diagnostic sur la conjoncture réunionnaise*, St-Denis, ARS Terres créoles / Académie de l'île de La Réunion, 2022, pp. 95-103.

⁶³ AG-GODF, 11-15 septembre 1967, p. 188.

cours, par exemple, de missions profanes »⁶⁴. Le compte rendu se félicite de « l’exteriorisation » des idées maçonniques dans les départements d’outre-mer, mais indique qu’il faut intervenir fréquemment auprès de l’ORTF « pour que les émissions du Foyer philosophique ne soient pas escamotées ou ‘oubliées’ »⁶⁵. L’action du GODF au sein des départements d’outre-mer est considérée comme efficace, mais deux difficultés « extérieures » majeures sont relevées. Tout d’abord les cyclones, dont les dégâts ajoutent régulièrement des difficultés matérielles supplémentaires que la population en général, et l’Ordre en particulier, doivent surmonter⁶⁶. Ensuite, « les manifestations secondaires au malaise économique et social qui ont fait des dizaines de victimes à la Guadeloupe, dont un blessé grave parmi nos Frères »⁶⁷. Les émeutes du 26 au 28 mai 1967 à Pointe-à-Pitre, qui ont donné lieu en 2016 à un rapport⁶⁸ demandé par le gouvernement français, ne sont donc alors perçues que comme un épiphénomène traduisant les difficultés économiques et sociales. Finalement, les membres du GODF présents dans l’ensemble des DOM « concourent par le rayonnement de leur lumière au maintien de l’humanisme maçonnique et de la culture française dans les différents milieux profanes »⁶⁹.

Conclusion

L’étude des regards portés sur La Réunion par le GODF, à travers le prisme des travaux menés par son assemblée générale entre le début des années 1950 et la fin des années 1960, souligne une constante repérée dans bien d’autres regards de la société « métropolitaine » : la petite île de l’océan Indien, colonie française dont le peuplement pérenne débute en 1663, demeure invisible. Ce sont avant tout les « vieilles colonies » antillaises qui attirent l’attention des observateurs. Dans le sud-ouest de l’océan Indien, c’est par ailleurs Madagascar qui, jusqu’à son indépendance, focalise les regards. Cette vingtaine d’années montre également, au fil des assemblées générales, l’émergence des DOM comme une entité territoriale distincte du reste d’un empire colonial qui peu à peu se délite. La violence des affrontements politiques qui se déroulent durant la période, avec en particulier à partir de 1956 la mise en place d’un système répressif antidémocratique à l’égard des communistes à La Réunion, n’a qu’un écho discret dans les rapports de synthèse du GODF. Néanmoins on y retrouve bien la montée des mécontentements économiques et sociaux qui se traduit par la montée des mouvements autonomistes, voire indépendantistes. Mais là encore, ce sont avant tout la Martinique et la Guadeloupe qui préoccupent les assemblées maçonniques. Sur cette question du statut, au cœur des combats politiques au sein des DOM durant la période, les regards maçonniques se focalisent autour de deux nécessités : assurer d’une part les conditions d’un développement harmonieux à des populations attachées à la France grâce à l’action de la maçonnerie et, d’autre part, contribuer au maintien du rayonnement de la culture française dans le monde.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Il est ainsi indiqué que le cyclone Beulah, début septembre 1967, a fait 15 morts en Martinique et provoqué des dommages importants sur le temple du GODF de Fort-de-France. *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Commission d’information et de recherche historique sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, Rapport à Madame la ministre des Outre-mer, 30 octobre 2016, disponible sur :

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000184.pdf>.

⁶⁹ AG-GODF, 11-15 septembre 1967, p. 188.